



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du **COMITE SYNDICAL**
Séance du 12 Octobre 2021

Date de la convocation :
5 octobre 2021

Nombre de représentants
en exercice : 7

Nombre de représentants
présents : 5

Dont :
Titulaires 5
Suppléants : -

L'an deux mille vingt et un, le 12 octobre 2021, à vingt heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal de Gestion du Péri-scolaire Eclos, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la salle multimédia de la Commune de Boust, sous la présidence de Monsieur Michel HERGAT.

Présents :

Titulaires :

Mme Julie DISTEL (Boust)
M. Michel HERGAT (Entringe)
M. Bertrand MATHIEU (Escherange)
Mme Mélanie MULLER (Evrange)
M. BAUR Denis (Kanfen)

Absents :

Titulaires :

Mme Marie-Caroline DUMAS (Basse-Rentgen)
M. Daniel DUBUISSON (Hagen)



6 – Souscription d'une ligne de trésorerie

D.C.S. 2021-39

Rapporteur M. Denis BAUR

Le SIVU créé par arrêté préfectoral en date du 22 juillet 2021 ne dispose pas à ce jour d'une trésorerie lui permettant de faire face à ses dépenses de fonctionnement et notamment le paiement des salaires.

Les recettes liées aux contributions des communes et au paiement des heures de garde par les usagers de ce service tardent à se mettre en place.

Secrétaire de séance :
Julie DISTEL

Invités : Clarisse COLIN
Florent FRANTZ

Dans ces conditions, il est proposé aux Comité Syndical de souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 100.000,00 euros pour une durée d'une année.

Après consultation de trois établissements bancaires, il est proposé de retenir l'offre du Crédit Agricole dans les conditions ci-après :

- Montant : 100.000,00 €
- Durée : 12 mois à compter de la date de signature du contrat
- Echéance : trimestrielle
- Taux : variable avec un taux plancher de 0,39 %
- Index : Euribor 3 mois journalier ; si l'index de référence est inférieur à 0, l'index sera réputé égal à 0 pour le calcul des intérêts
- Décompte d'agios : dans la 1ère quinzaine suivant la fin du trimestre, le SIVU recevra une échelle d'intérêts pour chaque mois du trimestre écoulé, la facturation sera en débit d'office.
- Commission d'engagement : 200,00 €
- Mise à disposition des fonds : virement à j+2 à la trésorerie sous condition d'avoir adressé par e-mail ou fax la demande de déblocage des fonds avant 09h00.
- Remboursements : ils sont initiés par le SIVU, à son gré, en liaison avec la Trésorerie et reconstituent ainsi ses droits de tirage.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **DECIDE** de souscrire un contrat de ligne de trésorerie de 100.000,00 € (Cent mille euros) auprès du Crédit Agricole de Lorraine répondant aux caractéristiques détaillées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ce contrat, ainsi que tout autre pièce relative à ce dossier ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par le contrat portant ouverture de cette ligne de Trésorerie.

POUR EXTRAIT CONFORME

KANFEN, le 13 octobre 2021



Le Président

Michel HERGAT

ECLOS

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE GESTION PERISCOLAIRE**
11 rue de Hettange - 57330 KANFEN
Tél. 03 82 59 94 76 contact@eclos.fr